



communiqué

N°:
No.: 95

Le 28 juin 1985

LE CANADA SIGNE UN ACCORD AVEC LA FORCE MULTINATIONALE

Le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, et M. Peter D. Constable, Directeur général de la Force multinationale et d'Observateurs (FMO) ont aujourd'hui signé un Échange de Notes établissant les conditions de la participation du Canada à la force de maintien de la paix basée dans le Sinaï.

En réponse aux demandes faites par l'Égypte et Israël, le Premier ministre avait annoncé le 1^{er} avril la décision de principe de fournir un contingent pour remplacer l'unité hélicoptérée australienne qui se retirera de la FMO en avril 1986.

Selon les modalités de l'accord conclu aujourd'hui, le Canada fournira à la Force un contingent dont l'effectif ne dépassera pas 140 personnes ainsi que neuf hélicoptères CH 135 non armés.

Le contingent canadien entreprendra sa mission le 31 mars 1986. Le Canada a convenu de servir au sein de la FMO pour une période de deux ans, après quoi il pourra mettre fin à son engagement au moyen de préavis écrit de douze mois.

La Force multinationale et d'Observateurs a été mise sur pied en 1981 pour surveiller les dispositions de sécurité du Traité de paix conclu entre l'Égypte et Israël en 1979. Outre l'Australie, la Grande-Bretagne, la Colombie, Fidji, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, l'Uruguay et les États-Unis fournissent des contingents à la FMO. Le commandant de la Force est le lieutenant-général E. Ingebrigtsen de la Norvège.

La participation du Canada à la Force contribuera à renforcer l'accord de paix entre l'Égypte et Israël. Fondé sur le principe enchâssé dans la résolution 242 du Conseil de sécurité qui consiste à échanger des territoires contre la paix, le traité entre les deux pays est un exemple de ce qu'il est possible de réaliser dans la région lorsque les parties en cause y mettent la volonté politique voulue. Le Canada demeure résolu d'aider à la recherche de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.